



DÉPLOIEMENT DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

APPEL A CANDIDATURES CADRE DE COMPAGNIE SNU Équipe d'encadrement

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, Il poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La phase 1 du SNU est construite autour d'un séjour de cohésion en internat d'une durée de 13 jours.
Plus d'informations sur : www.snu.gouv.fr

Afin d'encadrer 100 mineurs qui seront accueillis en février 2022, en Seine-Maritime, la **direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) recherche des femmes et des hommes pour occuper la fonction de cadre de compagnie.**

Profil :

- âgé de 23 ans et plus ;
- titulaire (de préférence) du BAFD ou d'une qualification reconnue équivalente* ou d'une expérience et de compétences techniques et pédagogiques adaptées au poste;
- expérience confirmée dans l'encadrement d'un public adolescent.

** Arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme.*

Durée du contrat : 21 à 24 jours

- 3 à 5 jours de formation et de préparation du séjour début février (calendrier à fixer)
- 1 jour de mise en place et/ou convoyage (samedi 12 février 2022)
- 13 jours (en hébergement 24/24 h en Seine-Maritime, au Château de Chantereine sur la commune de Criel sur Mer) à l'occasion du séjour de cohésion du 13 au 25 février 2022
- 1 jour de rangement et/ou convoyage si nécessaire (samedi 26 février 2022)
- 4 jours de repos rémunérés (repos hebdomadaire et repos compensateur)

Il est à noter que les tuteurs et tutrices de maisonnée pourront être mobilisés dans le cadre de l'acheminement des volontaires en début et fin de séjour.

Missions :

Chaque compagnie est composée de 2 à 4 maisonnées (chacune étant constituée d'une douzaine de jeunes âgés de 15 à 17 ans et encadrée par un tuteur). L'encadrement des compagnies est assuré par un cadre de compagnie, chargé du dialogue avec l'équipe de direction et de l'animation de la compagnie.

Ce cadre de compagnie est responsable de l'encadrement de la vie courante de la compagnie. Il dirige et fédère l'action des tuteurs et résout les éventuelles difficultés rencontrées par la compagnie, notamment disciplinaires. Il assure le dialogue avec l'équipe de direction.

En fonction de ses compétences (expérience ou formation), le cadre de compagnie peut piloter directement des modules prévus dans le cadre du projet pédagogique du séjour de cohésion (au profit des jeunes de sa compagnie ou ceux d'autres compagnies).

Rémunération : salaire journalier brut de 91,90€ (+ hébergement et restauration pris en charge sur la période du séjour de cohésion) sur la base d'un contrat d'engagement éducatif (soit, à titre indicatif, un salaire brut de 1929,90€ pour 21 jours travaillés).

Remarque : En application des dispositions du code de l'action sociale et des familles, chaque candidature fera l'objet d'un contrôle d'honorabilité conformément aux dispositions du code de procédures pénales : consultation du bulletin n°2 (B2) du casier judiciaire et interrogation sur le fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAIS) de chaque candidat retenu.

**Merci d'adresser vos candidatures (CV et lettre de motivation)
jusqu'au 20 janvier 2022 inclus, par courriel, à l'adresse suivante:**
sdjes76-snu@ac-normandie.fr